



# INFOS

## ADZRP

INFOS ADZRP n° 35 – MARS 2013

<http://adzrp.e-monsite.com>

Je signe.  
Je fais signer.

Retournez le texte pétition signé (pages 3 et 4) à : **MAISON DES ASSOCIATIONS - ADZRP - Rue des Métairies**  
- boîte aux lettres n° 14

*Ou Remettez-le à un membre de l'Association.*

*Nous vous remercions.*

### LA CAMPAGNE DE SIGNATURES A DEBUTE :

les contribuables  
Dongeois impactés ou non,  
les habitants de la CARENE  
n'ont pas à payer la facture.

**Samedi matin 2 mars**, une dizaine de membres de l'ADZRP se sont retrouvés sur le parking Intermarché pour proposer le texte joint à cet envoi (pages 3 et 4) aux Dongeoises et Dongeois.

A cette occasion, 110 personnes ont apposé leur signature pour témoigner de leur refus d'être taxées une nouvelle fois pour mettre en place des travaux visant à les protéger de risques dont elles ne sont pas responsables et dont l'efficacité n'a pas été démontrée.

## TEXTE DU COMMUNIQUE ADRESSE AUX MEDIAS le 23 février.

### L'ADZRP DEFEND LA SECURITE DUE AUX RIVERAINS ! ELLE REFUSE QU'ELLE SE FASSE SUR LE DOS DES CONTRIBUABLES.

Une nouvelle fois, le représentant de l'état, sous préfet de St Nazaire focalise ses propos sur le financement des travaux qui seraient exigés des riverains pour se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables.

A-t-il oublié les exigences formulées par les riverains lors de la réunion publique du 10 janvier ?

C'est à l'industriel de réduire les risques à la source et de se défaire du principe de travaux économiquement acceptables.

En exigeant la réduction des risques à la source, les riverains veulent éviter de voir transformer leur maison en « bunker ».

Le sous-préfet assure que les pouvoirs publics et les collectivités locales sont allés bien au-delà de ce que prévoit la loi. Pas de quoi pavoiser quand on sait que la loi justement n'a rien prévu, rien anticipé et que c'est une raison pour laquelle les riverains en France, de nombreux élus, en demandent sa révision.

Le sous Préfet, en recherche de financements, fait état de discussions avec différentes collectivités locales. Au final, et en l'absence de financement spécifique, ce sont les riverains impactés, les habitants de Donges et plus largement ceux de toute la CARENE qui seraient une nouvelle fois pénalisés par l'impôt.

Dans le même temps, il passe sous silence une demande fondamentale des représentants de l'ADZRP : la synthèse des études de dangers. Ce document, réglementairement dû, permettrait en effet de faire apparaître les risques auxquels les habitants restent exposés tout en contraignant l'industriel à des mesures supplémentaires de maîtrise des risques.

Vouloir réduire les effets d'une explosion aux bris de fenêtres est totalement réducteur. Quid des portes, des

toitures, de tous les obstacles qui se trouvent sur le trajet d'une onde de choc... ?

Les 404 maisons impactés pourraient être soumises à une pression comprise entre 20 et 50 millibars ; une pression près de 5 fois supérieure à celle d'un vent de 144 km/h.

Le sous préfet annonce « une ligne très claire : la prescription », c'est-à-dire la réalisation obligée de travaux.

Ce qu'il ne dit pas : le coût des travaux obligatoires ne peut dépasser 10 % de la valeur vénale de l'habitation. Au-delà de ce plafond, les travaux seront « recommandés » donc non obligatoires.

Que devient la sécurité due aux riverains ? Nouvelle hypocrisie de la loi !

En agissant ainsi, il admet à demi mot que les prescriptions seront insuffisantes pour assurer la protection des biens et des personnes, et il feint d'ignorer que les recommandations de travaux supplémentaires n'atteindront pas plus les objectifs fixés, à savoir l'entière sécurité des riverains.

Va-t-il donc délibérément laisser des populations subir des effets irréversibles sur leur santé car il n'existe pas de moyens techniques pour se protéger contre de tels niveaux de surpression.

En droit pénal, une telle attitude se qualifie de « mise en danger de la vie d'autrui ».

On ne peut imaginer qu'il prenne une telle responsabilité morale avant même d'engager sa responsabilité pénale.

Il est vraiment temps de réviser la loi Bachelot de décider d'un moratoire sur l'ensemble des PPRT dans l'attente de l'écriture d'un nouveau texte.

## TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES :

### Un camion d'azote liquide au fossé près de St-Nazaire

Périmètre de sécurité et manœuvre délicate, hier, près de Saint-Nazaire. Vers 4 h, une semi-remorque remplie d'azote liquide (-196°) s'est couchée dans le fossé d'un rond-point, à deux pas de la raffinerie pétrolière. « **Le risque d'incendie existe**, détaille un pompier. **On peut aussi craindre une décompression brutale du réservoir d'azote rendant l'air irrespirable autour de l'accident. L'azote liquide peut dégager un froid important pouvant également engendrer des brûlures.** » La manœuvre de transfert de l'azote dans un autre camion-citerne a duré toute la journée. Sans incident.

### Un semi-remorque rempli d'azote dans le fossé

Page 6



Vendredi matin, une semi-remorque transportant de l'azote liquide, s'est renversée au rond-point de la chapelle Bonne-Nouvelle. Voir notre vidéo.

OF. Samedi 2 mars 13

## **Le Plan de Prévention des Risques Technologiques ?**

### **PAS SEULEMENT L'AFFAIRE DES RIVERAINS IMPACTES PAR LES TRAVAUX**

---

- **A la charge des 404 foyers impactés par les travaux :**
  - **Plusieurs milliers d' € !**

- **A la charge des 6 467 habitants de la commune de Donges :**

**Financement de travaux sur 44 établissements recevant du public**

- Possibilité d'une contribution de la municipalité à hauteur de 25 %**  
sur l'ensemble des travaux concernant les riverains.
  - **Suppression de financements actuels ?**  
Et/ou **Augmentation des impôts ?**

- **A la charge des habitants de la CARENE (environ 120 000) :**

- Une contribution d'un million et demi d'euros**
    - **Suppression de financements actuels ?**  
Et/ou **Augmentation des impôts ?**
- 

**TOUS CONCERNES**

**UNE SEULE SOLUTION :  
MOBILISATION DE CHACUN ET CHACUNE  
POUR LA REVISION DE LA LOI BACHELOT  
ET  
L'EXIGENCE D'UN MORATOIRE IMMEDIAT  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PPRT.**

Les conséquences de la mise en œuvre du PPRT ne concernent pas seulement les personnes impactées par les travaux.

Pour les services de l'Etat, le PPRT de Donges doit s'appliquer et ce quel qu'en soit le prix .  
Ils refusent d'entendre les motifs d'opposition des riverains et les résumant à un problème de financement. Ils mettent donc à contribution les collectivités locales.

**La facture risque d'être salée pour les dongeois mais aussi  
pour l'ensemble de la population de la CARENE.**

Un accord de principe (conclu le 21 mars 2012) entre l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris), l'Association des maires de France (AMF), l'Union française des industries pétrolières (Ufip) et l'Union des industries chimiques (UIC) prévoit que les collectivités territoriales et les entreprises peuvent prendre à leur charge la moitié du prix des travaux (25% pour les collectivités, 25% pour l'industriel).

**Ce que cet accord ne prévoit pas c'est comment les collectivités territoriales vont pouvoir trouver les sommes correspondantes.**

Les finances de la commune vont déjà être impactées par l'instauration d'une solidarité financière entre collectivités qui devrait passer de 30 000 à 187 000 € dans 5 ans.

La CARENE est elle aussi fortement impactée par cette solidarité financière. Malgré tout, elle prévoit une participation d'un million et demi d'euros pour participer au financement des travaux du PPRT.

**Des choix seront donc nécessaires :**

- rogner sur d'autres dépenses
- augmenter les recettes, donc les impôts

**QUEL QUE SOIT LE CHOIX QUI SERA RETENU,  
IL SE FERA FORCEMENT AU DETRIMENT DE TOUS  
ET PAS SEULEMENT  
DES RIVERAINS IMPACTES PAR LES TRAVAUX !**

Mars 2013

-----  
**JE SUIS EN ACCORD AVEC LES REMARQUES ET LES  
EXIGENCES FORMULEES.**

JE SIGNE CE TEXTE.

NOM	PRENOM	VILLE	SIGNATURE

**Signez, faites signer ce texte. Déposez-le à la maison des associations – boîte aux lettres N° 14 ou remettez-le à un(e) militante de l'association.**